

La pollution invisible du Rhône

* * *

Une grave pollution aux PCB descend lentement les eaux du Rhône depuis une vingtaine d'années... et atteint aujourd'hui, la Méditerranée.

Le Grand Large est un vaste plan d'eau, en amont de Lyon, où les amateurs peuvent s'exercer aux sports de voile. Comme le parc de Miribel Jonage voisin et ses nombreux lacs, il sert de réservoir d'eau pour la communauté urbaine de Lyon en cas de pollution de l'eau du Rhône. Aujourd'hui, on peut y voir, comme partout au bord du fleuve, des pancartes qui annoncent "l'extraction de tout produit de l'eau pour la consommation humaine ou animale est interdite". La pollution au PCB, qui touche le Rhône depuis une vingtaine d'années, a réussi à passer au-delà des barrières symboliques : là aussi, les poissons présentent des taux alarmants de ces molécules proches des dioxines.

Un produit Monsanto

Les PCB (polychlorobiphényles) sont des molécules artificielles mises au point par la multinationale Monsanto dans les années 30. Aux Etats-Unis, elles étaient vendues sous la marque Aroclor, en France sous le nom de Pyralène. Les PCB ont été utilisés pour leur propriété à résister à des températures plus élevées que les huiles de moteur. Ils ont ainsi été utilisés massivement dans les transformateurs électriques, les condensateurs, dans des systèmes

hydrauliques et d'échange thermique. Les PCB présentent la particularité d'être facilement solubles dans les solvants organiques...

Multiples accidents

Alors que plus d'un million de tonnes ont été commercialisées dans le monde, on s'est rendu compte assez vite que ces molécules très stables avaient l'inconvénient de passer dans les graisses et d'y rester... d'où leur accumulation le long des chaînes alimentaires.

En 1978, à Taiwan, plus de 2000 personnes sont contaminées par l'ingestion d'huile contenant des PCB. En 1982, l'incendie d'un transformateur à Silkwoth, aux Etats-Unis, provoque une contamination massive. Cet incendie va conduire, en 1985, à l'interdiction des PCB aux Etats-Unis.

En France, à partir de 1977, les usages de PCB sont progressivement restreints et il n'est plus autorisé que comme huiles dans les transformateurs. En 1984, un accident dans une centrale thermique, au Havre, provoque l'écoulement d'une tonne de PCB dans un atelier : des ouvriers sont touchés. Le 14 janvier 1985, un incendie se

déclare dans un transformateur se trouvant dans un immeuble à Reims. 200 personnes sont contaminées, l'immeuble sera rasé. Un incendie dans un transformateur de l'usine hydroélectrique de Cusset, à Villeurbanne, près de Lyon, le 29 juin 1986, relâche un nuage chargé de dioxines. Cinq cents personnes y sont exposées. La coupe est pleine et, le 1er juillet 1986, les PCB sont définitivement interdits.

Que faire des stocks ?

Au moment de l'interdiction, EDF estime qu'il y a des PCB dans plus de 11 000 de ses transformateurs... et dans environ 100 000 transformateurs privés dispersés dans les différentes usines. Le gouvernement confie alors à l'usine Trédi, dans la zone industrielle de Saint-Vulbas, au bord du Rhône, à côté de la centrale nucléaire de Bugey, la mission de brûler sous très haute température ces molécules toxiques. En théorie, si les PCB sont brûlés à plus de 1400°C, on évite la formation de dioxines. L'usine peut alors en brûler 5000 tonnes par an. Ses capacités seront progressivement revues à la hausse. L'usine est alors présentée comme étant propre. Mais entre la théorie et la pratique...

Lente pollution

Rapidement, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) interroge les autorités sur le fonctionnement de l'usine, craignant une pollution du Rhône. Progressivement, les autorisations de rejets de l'usine sont revues à la baisse et aujourd'hui, l'usine Trédi (groupe Séché depuis 2002) se voit obligée d'aller vers le rejet zéro.

Des analyses réalisées par des pêcheurs montrent pourtant l'arrivée d'une pollution au niveau des graisses des poissons. Le 14 octobre 2005, le préfet de région publie un arrêté interdisant la consommation de poisson du Rhône entre l'usine Trédi et Lyon. De nouveaux arrêtés sont pris au fur et à mesure que les

analyses montrent que les poissons sont contaminés en aval. L'interdiction est étendue jusqu'à Vienne (Isère), puis Valence (Drôme), puis Avignon (Vaucluse), enfin le 7 août 2007, l'interdiction a été portée jusqu'à l'estuaire en Camargue... soit plus de 250 km de pollution !

Les analyses montrent une pollution de quatre à dix fois supérieure aux limites autorisées, avec des records pour les poissons de fond qui fouillent dans les vases et les sédiments. Trédi a accusé des rejets sauvages dans le fleuve, mais les analyses montrent un triplement de la pollution entre l'amont et l'aval de l'usine. Les analyses sur les poissons permettent de découvrir d'autres pollutions ignorées jusqu'alors. En particulier, la présence de dioxines provenant le plus probablement du ruissellement de l'eau de pluie sur les résidus provenant des incinérateurs.

Les institutions officielles (Cemagref, Diren...) ont mis en place des mesures de surveillance et d'analyse, mais mesurer la pollution ne l'arrête pas. Vu la durée de vie des PCB, on peut penser que le Rhône restera contaminé, avec ou sans nouvelle pollution, pendant encore de nombreuses années.

Principe de précaution?

Ainsi une molécule mise au point par Monsanto dans les années 30, interdite dans les années 80, continue son œuvre de destruction aujourd'hui. Voilà qui nous annonce des perspectives inquiétantes : aujourd'hui, la même firme Monsanto essaie de nous imposer ses OGM, mais aussi son sucre artificiel, l'Aspartame¹, et d'autres produits chimiques dont nous ne mesurerons les effets sans doute pas avant des années.

Francis Vergier

¹ Molécule inventée en 1974, commercialisée en 1976... elle fait l'objet de nombreuses suspicions depuis 1980. *The Ecologist* de septembre 2005 y consacre un dossier.

Cet article est extrait de la revue mensuelle Silence



La revue S!lence est publiée depuis 1982. Elle se veut un lien entre toutes celles et ceux qui pensent qu'aujourd'hui il est possible de vivre autrement sans accepter ce que les médias et le pouvoir nous présentent comme une fatalité.

S!lence est gérée par une association indépendante de tout autre mouvement.

Où trouver la revue S!lence ?

La revue S!lence n'est pas diffusée en kiosque, elle est diffusée uniquement par abonnement et dans un certain nombre de lieux en dépôt. Si vous connaissez un lieu de dépôt possible (magasins bio, librairies, lieux associatifs...), signalez-le-nous par téléphone ou courrier postal et nous ferons les démarches nécessaires.

Si vous n'avez jamais été abonné, vous pouvez bénéficier d'un abonnement découverte de 20 Euros pour les 6 premiers numéros.

Les anciens numéros peuvent être commandés pour 4 Euros l'exemplaire plus 2 Euros de port pour 1 numéro, 3 Euros de ports pour 2 numéros et 4 Euros de port pour 3 numéros et plus.

Vous pouvez recevoir un numéro découverte gratuit sur simple demande par courrier ou par téléphone.

Revue Silence

**9, rue Dumenge,
69317 LYON Cedex 04
04 78 39 55 33 (du lundi au jeudi, 10 à 12h, 14 à 17h)**

www.revuesilence.net